

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Séance du 17 juin 2015

ORDRE DU JOUR

(Adapté en fonction des impératifs des membres
ou invités chargés de la présentation des documents)

- 1 – Procès-verbal de la séance du 10 avril 2015,
- 2 – Renouvellement du dossier d'accréditation de l'Espé de l'académie de Versailles
- 3 – Renouvellement des maquettes MEEF

1 – Procès-verbal de la séance du 10 avril 2015

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, et sous réserve des modifications souhaitées, le procès verbal de la séance du conseil d'orientation scientifique et pédagogique du 10 avril 2015 (19 pour / 0 contre / 3 abstentions / 0 ne prend pas part au vote).

2 – Renouvellement du dossier d'accréditation de l'Espé de l'académie de Versailles

A – Document relatif à l'offre de formation de formateurs

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le document et le changement de titre du document : « offre de formation de formateurs de l'académie de Versailles ».

B – Cahier des charges des EAP

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification apportée au cahier des charges des EAP ainsi libellée :

9/ la valorisation à l'université

L'expérience professionnelle acquise pendant la période d'EAP donne lieu à valorisation dans le cadre du diplôme dans lequel l'étudiant est inscrit. Cette valorisation s'effectue :

- en licence, par l'attribution de crédits ECTS correspondant à l'UE/EC de préprofessionnalisation ou de l'engagement étudiant ou identifiée par le responsable de parcours dans l'offre des UE de l'université ;

- en master, par l'attribution de crédits ECTS correspondant à l'UE « construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage », ou à l'UE identifiée par le responsable de parcours dans l'offre des UE de l'université.

(24 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote).

C – Maquettes des masters MEEF

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le principe de cadrage du mémoire M2 pour les mentions 1, 2 et 3 : « Au référentiel il sera inscrit une heure maximum de suivi individuel. Pour les parcours qui n'ont pas encore d' « Atelier de suivi de Mémoire », il est possible de transformer des heures CM, TD ou TP en heures « Atelier » à hauteur de 10 heures maximum sur l'année universitaire ».

(19 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote).

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le changement de libellé du master mention 4 « formation de formateurs d'enseignants : option polyvalence, français, mathématiques – 1^{er} degré » en : « formation de formateurs d'enseignants 1^{er} et 2nd degrés » (24 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote)

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les maquettes des masters MEEF mentions 1, 2,3 et 4 (hors maquette PLC Lettres et MCC techno pro), sous réserve des modifications votées en séance (tronc commun, cadrage mémoire, erreurs factuelles) (19 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote).

D – Dossier d'accréditation

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés sous réserve des modifications apportées le dossier de renouvellement d'accréditation de l'Espé de l'académie de Versailles (19 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote).